

ENTRETIEN

Femme Enceinte

Comment réaliser l'entretien en officine ?

→ Objectif : sensibiliser les femmes enceintes au risque tératogène des médicaments et à l'importance de la vaccination antigrippale.

→ Déroulé de l'entretien :

- *Evoquer les risques liés à la prise de médicaments grâce aux supports réalisés par l'ANSM (PDF "Les bons réflexes")*
- *Vérifier que la patiente ne prend pas de traitements en automédication susceptibles d'être dangereux pour le fœtus*
- *Remettre à la patiente le flyer réalisé par l'ANSM (PDF Flyer Patiente)*
- *Envoyer à l'adresse mail de l'espace numérique en santé de la patiente les liens suivants (PDF modèle de mail)*

ENTRETIEN

Femme Enceinte

Les prérequis

- Qui : *seul le pharmacien est autorisé à faire cet entretien*
- Durée : *5 à 10 min*
- Le lieu : *au comptoir*
- Le matériel nécessaire : *imprimer le Flyer patiente et les 2 mémo "Les bons gestes"*
- Formations obligatoires : *pas de formation nécessaire*

ENTRETIEN Femme Enceinte

La rémunération et la facturation

→ *Le paiement pour la réalisation de l'entretien se fait avec la carte Vitale de la patiente en facturant le code acte EFE d'une valeur de 5€ TTC.*



Pour être valide, ce code acte doit être facturé seul, c'est dire indépendamment de toute autre facturation (médicaments, LPP...).

→ *Vous devez renseigner dans la facture les éléments suivants :*

- *votre numéro d'identification pharmacien dans la zone prescripteur*
- *la date de réalisation de l'entretien comme date d'exécution.*